

N° 35

Republique Francaise

Naissance

L'an Mil huit cent quatre vingt quatre et le vingt quatre avril à dix heures du matin Par devant nous Barot Jean Maire, Officier de l'Etat Civil de la commune de Montjean Arrondissement de Saint Gaudens, département de la Haute Garonne, et Compars: Chemin Jean Jules Victor, mason, âgé de trente un ans, demourant à Montjean, lequel nous a présenté une enfant du sexe féminin, née en cette commune le jour d'hier à onze heures du soir, de lui déclarant et de Caron Louise Françoise Léontine, âgée de vingt cinq ans, ménagère, son épouse, demourant aussi à Montjean, à laquelle enfant on a donné les surnoms de Marie Louise Jeanne

Chemin

Marie Louise Jeanne

Fille

Présents: D'icelle Louis, âgé de cinquante cinq ans, tailleur de pierre et Cistac Louis, âgé de cinquante un ans, hâtelier, domiciliés à Montjean, lesquels nous que les ont signé avec nous le present acte après lecture faite.

Chemin Cistac L. D'icelle Barot

N° 36

Republique Francaise

Mariage

L'an Mil huit cent quatre vingt quatre et le trente avril à huit heures du soir Par devant nous Barot Jean Maire, Officier de l'Etat Civil de la commune de Montjean Arrondissement de Saint Gaudens, département de la Haute Garonne, ont Compars: Caraubon Jean Dominique, mason, né à Cuzac Prats, Hautes Pyrenées le treize juillet Mil huit cent dixante deux, y domicilié, fils majeur de Caraubon Pierre, decédé à Cuzac Prats le vingt sept Mai Mil huit cent dixante neuf, et de Etade Jeanne, ménagère, domiciliée audit Cuzac Prats présente et consentante d'une part,

Caraubon

Jean Dominique

Et Serrat Baptistine, Couturiere, née à Montjean le dix octobre Mil huit cent dixante deux, fille majeure de Serrat Jean, Cultivateur et de Bos Françoise, ménagère, présents et consentants, tous domiciliés à Montjean, d'autre part.

Lesquels nous ont requis de proceder à la celebration du mariage

Serrat



Baptistine

Qu, fille

projeté entre eux et donc les publications ont été faites sans qu'il soit intervenu aucune opposition, dans cette commune et celle d'Arzac Prats les dimanches quinze et vingt sept avril courant, faisant droit aux réquisitions des parties, nous leur avons donné lecture de leur acte de naissance qui ont été donné paraphés par eux aussi que toutes les autres pièces annexés au present et du Chapitre VI. livre 13 du Code Civil sur les droits et devoirs respectifs des époux. Ayant aussi interpellé les futurs époux et leur père et mère, lesquels nous ont déclaré qu'il n'existe pas de contrat, nous leur avons demandé s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons prononcé au nom de la loi que Caraubon Jean Dominique et Serrat Baptistine sont unis par le mariage. En Présence des témoins: Carrere Bertraud, âgé de trente ans, mason Dorignac Dominique, âgé de trente sept ans, mason, Carrou Joseph, âgé de cinquante ans, Cultivateur, et Bos Pierre, âgé de quarant. Cinq ans, mason parent de l'épouse, tous témoins majeurs, domiciliés à Montjean qui ont signé avec les époux et nous Maire après lecture faite avec la mère de l'épouse et les père et mère de l'époux, pour mariage

Cazaubon Carrière Cazassus Serrat D. D. D. Bos P. Barot